

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE  
DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

Aux Membres

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN –  
Fondation Maréchal Foch**

40, rue Worth  
92150 Suresnes

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2023

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie



**FONDATION MARECHAL FOCH**

40 RUE WORTH  
PAVILLON BALSAN

92150 SURESNES

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2022

APE : 8610Z      SIRET : 78545810000019

**FIDUCIAIRE CTC**

5 BD EDGAR QUINET

Tel: 01.55.66.90.20

92700 COLOMBES

Fax: 01.55.66.90.21

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...	37 529	35 874	1 656	1 656
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains	9 435 326	1 723 112	7 712 215	7 762 213
	Constructions	22 560 800	21 037 026	1 523 774	1 649 393
	Installations techniques Matériel et outillage	95 155	75 342	19 813	16 821
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 986 188		1 986 188	1 814 038	
<b>Immobilisations financières (1)</b>					
Participations et Créances rattachées	208 377	161 514	46 863	46 863	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	1 200		1 200		
<b>Total I</b>	<b>34 324 575</b>	<b>23 032 868</b>	<b>11 291 707</b>	<b>11 290 982</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				
	<b>Créances (2)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			873 575	291 776
	Créances reçues par legs ou donations	873 575		873 575	291 776
	Autres	3 869		3 869	3 068
	Valeurs mobilières de placement	12 849 238	48 095	12 801 143	12 589 509
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	4 978 988		4 978 988	4 604 905
Charges constatées d'avance (2)	22 782		22 782	4 455	
<b>Total II</b>	<b>18 728 453</b>	<b>48 095</b>	<b>18 680 358</b>	<b>17 493 713</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>53 053 027</b>	<b>23 080 963</b>	<b>29 972 065</b>	<b>28 784 695</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2022 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2021 12
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 110 815	5 110 815
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation	469 788	469 788
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 482 179	1 482 179
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	13 817 040	13 817 040	
Report à nouveau	3 431 214	3 206 608	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	54 382	224 606
	<b>Situation nette (sous total)</b>	24 365 419	24 311 037
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	24 365 419	24 311 037
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 401 084	1 782 816
	Fonds dédiés	287 588	55 859
	<b>Total II</b>	2 688 673	1 838 675
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	458 679	322 998
	<b>Total III</b>	458 679	322 998
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 472 610	1 592 823
	Emprunts et dettes financières diverses	394 215	391 920
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	114 516	92 428
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	82 601	66 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	395 352	168 754
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	<b>Total IV</b>	2 459 295	2 311 986
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	29 972 065	28 784 695

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 350 000  
1 109 295

1 861 920  
450 066

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 023 325		1 264 460	
Mécénats	789 824		364 828	
Legs, donations et assurances-vie	1 801 084		1 588 891	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		25 399		15 239
Utilisations des fonds dédiés		25 389		50 600
Autres produits		844 413		793 035
<b>Total I</b>	<b>4 509 435</b>		<b>4 077 052</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		568 374		624 336
Aides financières		3 059 047		2 591 756
Impôts, taxes et versements assimilés		753		
Salaires et traitements		364 432		317 950
Charges sociales		205 255		185 328
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		183 190		181 539
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		257 118		25 389
Autres charges		32 345		11 467
<b>Total II</b>	<b>4 670 515</b>		<b>3 937 764</b>	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-161 081</b>		<b>139 288</b>	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2022 12	31/12/2021 12
<b>Produits financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	312 845	195 002
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>312 845</b>	<b>195 002</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	48 095	45
Intérêts et charges assimilées	49 288	49 638
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>97 383</b>	<b>49 684</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>215 463</b>	<b>145 318</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>54 382</b>	<b>284 606</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		60 000
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>		<b>60 000</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>-60 000</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>4 822 280</b>	<b>4 272 054</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>4 767 898</b>	<b>4 047 448</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>54 382</b>	<b>224 606</b>

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2022	12	Exercice N-1	31/12/2021	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	4 771 485	4 771 485		4 205 119	4 205 119	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	3 614 234	3 614 234		3 218 179	3 218 179	
- Dons manuels	1 023 326	1 023 326		1 264 460	1 264 460	
- Legs, donations et assurances-vie	1 801 084	1 801 084		1 588 891	1 588 891	
- Mécénat	789 824	789 824		364 828	364 828	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 157 251	1 157 251		986 940	986 940	
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	25 406			16 336		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	25 406			16 336		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>						
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	25 389	25 389		50 600	50 600	
<b>TOTAL</b>	4 822 280	4 796 874		4 272 055	4 255 719	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	3 075 566	3 075 566		2 608 275	2 608 275	
1.1 Réalisées en France	3 075 566	3 075 566		2 608 275	2 608 275	
- Actions réalisées par l'organisme	16 519	16 519		16 519	16 519	
- Versements à l'association Hôpital Foch	3 059 047	3 059 047		2 591 756	2 591 756	
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	903 672	859 859		834 260	672 307	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	903 672	859 859		834 260	672 307	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	483 447	193 480		579 479	310 742	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	48 095	48 095		45		
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>						
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	257 118	257 118		25 389	25 389	
<b>TOTAL</b>	4 767 898	4 434 118		4 047 448	3 616 713	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	54 382	362 756		224 607	639 006	

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice N</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>12</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>12</b>
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>						
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL</b>						

### COMMENTAIRES

Les charges par destination des rubriques :

- 1- Missions sociales, ont été déterminés compte tenu des versements effectués à l'Hôpital. Le montant de ces versements correspond au financement de projets bien définis et validés en CA ou dédiés à des services ;
- 2- Frais de recherche de fonds : sont déterminés selon les moyens mis en œuvre par la Fondation : les frais généraux correspondent en grande partie aux charges de personnel, soit en moyenne presque 5 personnes sur 6 salariés. La part relative à la générosité du public est calculée selon le temps passé par le personnel et suivant les dépenses de marketing et de communication parfaitement identifiées et suivies au cours de l'exercice.
- 3- Frais de fonctionnement représentent les charges restantes : amortissements, quote part de charges de personnel et de frais généraux non consacrés aux rubriques précédentes, auxquelles s'ajoutent le suivi de la gestion et de l'administration de la Fondation. La part de ces charges relative à la générosité du public a été déterminée compte tenu de leur nature : charge d'amortissement des biens mis à disposition de l'Hôpital, frais de gestion des revenus liés à la générosité du public.

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	3 075 566		2 608 275		467 291	17.92
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	16 519		16 519			
- Versements à l'association Hôpital Foch	3 059 047		2 591 756		467 291	18.03
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	859 859		672 307		187 552	27.90
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	859 859		672 307		187 552	27.90
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	193 480		310 742		-117 262	-37.74
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	4 128 905		3 591 324		537 581	14.97
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	48 095				48 095	
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	257 118		25 389		231 729	912.71
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	362 756		639 006		-276 250	-43.23
<b>TOTAL</b>	4 796 874		4 255 719		541 155	12.72

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	3 614 234		3 218 179		396 055	12.31
- Dons manuels	1 023 326		1 264 460		-241 134	-19.07
- Legs, donations et assurances-vie	1 801 084		1 588 891		212 193	13.35
- Mécénats	789 824		364 828		424 996	116.49
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 157 251		986 940		170 311	17.26
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>4 771 485</b>		<b>4 205 119</b>		<b>566 366</b>	<b>13.47</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>						
	25 389		50 600		-25 211	-49.82
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>4 796 874</b>		<b>4 255 719</b>		<b>541 155</b>	<b>12.72</b>

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	2 309 887		1 670 881		639 006	38.24
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	362 756		639 006		-276 250	-43.23
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>2 672 643</b>		<b>2 309 887</b>		<b>362 756</b>	<b>15.70</b>

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>						
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL</b>						
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>				

**Commentaires:**

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	11
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	13
Tableau de variation des fonds dédiés	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Autres immobilisations incorporelles	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	16
Titres immobilisés	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Evaluation des valeurs mobilières de placement	16
Disponibilités en Euros	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Détail des charges constatées d'avance	18
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	18
Valorisation des contributions volontaires	19
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	19
Engagement en matière de pensions et retraites	20
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Transferts de charges	20

## ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 29 972 064.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 509 434.64 Euros et dégageant un excédent de 54 382.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **Objet social de l'entité**

La Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien "Fondation Foch" a pour but d'assurer de façon désintéressée le fonctionnement et la gestion de l'Hôpital Foch, école d'infirmières et de sages-femmes et de contribuer à son développement et à sa pérennité. La Fondation Foch est reconnue d'utilité publique par décret, depuis 1929.

### **Nature et périmètre des activités et des missions sociales réalisées**

La Fondation a pour missions :

- d'accompagner le bon exercice de l'activité de l'Hôpital, en particulier en permettant l'acquisition d'équipements de haute technologie;
- de participer sur le court et long terme, à l'amélioration du fonctionnement de l'Hôpital par des investissements de rénovations ou d'agrandissements;
- de soutenir des formations ainsi que des activités de recherches menées par l'Hôpital.

### **Moyens mis en oeuvre**

La Fondation effectue régulièrement des appels à la générosité du public, pour des projets précis ou pour des services de l'Hôpital. Outre ces appels à dons la Fondation reçoit spontanément des dons et legs qui sont également consacrés à l'Hôpital Foch.

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant.

## **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieur à la clôture.

## **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**



**ANNEXE**

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et à défaut de dispositions spécifiques, au règlement de l'autorité des normes comptables n° 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 529		
<b>TOTAL</b>	<b>37 529</b>		
Terrains	9 435 326		
Constructions sur sol propre	22 560 800		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 196		
Installations générales agencements aménagements divers	12 881		8 316
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 512		2 249
Emballages récupérables et divers	1 814 038		834 188
<b>TOTAL</b>	<b>33 894 754</b>		<b>844 753</b>
Autres participations	208 377		
Prêts, autres immobilisations financières			1 200
<b>TOTAL</b>	<b>208 377</b>		<b>1 200</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 140 660</b>		<b>845 953</b>

ANNEXE

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			37 529	
TOTAL				
Terrains			9 435 326	
Constructions sur sol propre			22 560 800	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 196	
Installations générales agencements aménagements divers			21 197	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			61 761	
Bien reçus par legs ou donation destinés à être cédés		662 038	1 986 188	
TOTAL		662 038	34 077 469	
Autres participations			208 377	
Prêts, autres immobilisations financières			1 200	
TOTAL			209 577	
TOTAL GENERAL		662 038	34 324 575	

La ligne intitulée Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés d'un montant de 1 986 188 euros à la clôture de l'exercice représente la valeur probable des cessions à venir des legs reçus par le Fondation.

**Tableau de variation des fonds propres - générosité du public**  
 ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	5 110 815							5 110 815
Ecart de réévaluation	469 788							469 788
Réserves	15 299 219							15 299 219
Report à nouveau	3 206 608	224 606	639 006					3 431 214
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	224 606	-224 606		54 382	362 756			54 382
<b>TOTAL</b>	<b>24 311 037</b>		<b>639 006</b>	<b>54 382</b>	<b>362 756</b>			<b>24 365 419</b>

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	55 859	257 118	25 389			287 588	30 470
Oncologie	400	10 120	400			10 120	
Parkospin	30 470	20 400				50 870	30 470
Intelligence artificiel.	130		130				
Pneumologie	5 350	23 735	5 350			23 735	
Maternité	175	50 700	175			50 700	
ORL	17 614	40 080	17 614			40 080	
Divers projets/services	1 720	31 970	1 720			31 970	
Extension de l'hôpital		80 113				80 113	
<b>TOTAL</b>	<b>55 859</b>	<b>257 118</b>	<b>25 389</b>			<b>287 588</b>	<b>30 470</b>

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

**ANNEXE**

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	322 998	256 672	120 991		458 679
<b>TOTAL</b>	<b>322 998</b>	<b>256 672</b>	<b>120 991</b>		<b>458 679</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	161 514				161 514
Autres provisions pour dépréciation		48 095			48 095
<b>TOTAL</b>	<b>161 514</b>	<b>48 095</b>			<b>209 609</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>484 512</b>	<b>304 767</b>	<b>120 991</b>		<b>668 288</b>
<b>Dont dotations et reprises financières</b>		<b>48 095</b>			

La ligne Autres provisions pour risques et charges d'un montant de 458 679 euros est destinée à faire face aux frais à payer à des tiers dans le cadre des cessions à venir des biens reçus par legs.

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	5 797		5 797
Autres immobilisations financières	1 200		1 200
Débiteurs divers	877 444	877 444	
Charges constatées d'avance	22 782	22 782	
<b>TOTAL</b>	<b>907 223</b>	<b>900 226</b>	<b>6 997</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 610	2 610		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 470 000	120 000	480 000	870 000
Emprunts et dettes financières divers	394 215	394 215		
Fournisseurs et comptes rattachés	114 516	114 516		
Personnel et comptes rattachés	20 887	20 887		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 366	47 366		
Autres impôts taxes et assimilés	14 348	14 348		
Autres dettes	395 352	395 352		
<b>TOTAL</b>	<b>2 459 295</b>	<b>1 109 295</b>	<b>480 000</b>	<b>870 000</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	132 824			

Dans les créances, la ligne "débiteurs divers", d'un montant de 877 444 euros est majoritairement composée de créances de legs ou donation.

Dans les dettes, la ligne "emprunts et dettes financières divers" d'un montant de 394 215 euros représente une somme versée à la Fondation (300 000 euros indexés selon l'intérêt légal) par le locataire du terrain situé rue de Silly à Boulogne-Billancourt en contrepartie d'une promesse de vente. Selon le bail signé entre les parties en février 2004, la vente pourrait intervenir à compter de Juillet 2035, si le locataire décide au préalable d'exercer son option d'achat. Dans le cas contraire, cette somme lui serait restituée.

## ANNEXE

### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 3 ans.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brut des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaire à la mise en état de ces biens et aux frais engagés.

### Evaluation des amortissements

Catégorie	Mode	Durée
Installations et agencements	linéaire	5 à 10 ans
Matériels	linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	linéaire	1 à 5 ans
Constructions et bail à construction	linéaire	4 à 40 ans

### Titres immobilisés

Les titres de participation, ont été évalués à leur valeur nominale. Ces titres ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle. La société détenue n'exerce pas d'activité mais a été reçue dans le cadre d'un legs assorti d'une obligation de conservation à long terme.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les placements financiers figurent à l'actif pour leur valeur de souscription. Cette valeur a été comparée, lors de la clôture des comptes à la valeur de marché et une provision a été comptabilisée dans le cas d'une perte latente.

La ligne "Valeurs mobilières de placement d'un montant de 12 801 143 € est composée de :

- placement en contrat de capitalisation pour une valeur comptable de 8 074 483 €
- placement en compte livret pour une valeur comptable de 60 544 €
- placement en SCPI et SICAV pour une valeur comptable de 1 014 092 €

**ANNEXE**

- intérêts courus à recevoir sur les placements financier pour un montant de 3 700 119 €
- dépréciation des SICAV pour un montant de - 48 095 €

Les valeurs de marché des placements étaient de :

- placement en contrat de capitalisation pour une valeur de marché de 11 006 323 €
- placement en compte livret pour une valeur de marché de 60 544 €
- placement en SCPI et SICAV pour une valeur de marché de 969 927 €

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	3 700 119
Total	3 700 119

Les produits à recevoir inscrits sur la ligne "Valeurs mobilières de placement" sont constitués d'intérêts courus sur les placements financiers.

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 610
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 255
Dettes fiscales et sociales	33 910
Total	62 774

**ANNEXE**

**Détail des charges constatées d'avance**

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- QUADIENT	247		
- SATEC	1 158		
- CRF	2 875		
- AXA TOYOTA	574		
- HARCOURT	10 002		
- HARCOURT	7 425		
- AXA OBJETS D'ART	500		
Total	22 782		

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Rémunération des dirigeants**

Les membres du Conseil d'Administration, conformément aux nouveaux statuts, ne font l'objet d'aucune rémunération. Compte tenu de la taille de la Fondation, et pour cause de confidentialité, il n'est pas communiqué la rémunération des cadres salariés.

**Effectif moyen :**

- Cadres : 3
- Employés : 3

**Composition des produits d'exploitation**

Les produits d'exploitations sont principalement composés de revenus fonciers à hauteur de 844 K€ ; Legs et assurances-vie: 1 801 K€ ; dons : 1 023 K€ et mécénat : 789 K€.

**Résultat financier**

Le résultat financier de la Fondation est constitué d'intérêts issus des placements, diminués des frais de gestion liés.

**Mise à disposition à l'Hôpital Foch**

La Fondation Foch met gracieusement à disposition de l'Association Hôpital Foch l'ensemble de ses immeubles et meubles à travers un contrat de prêt à usage ; en conséquence la Fondation renonce à percevoir un loyer. La Fondation a valorisé que, dans des conditions normales, le montant annuel du loyer serait voisin de 12,6 Millions d'euros.



**ANNEXE**

**Valorisation des contributions volontaires**

La fondation ne reçoit pas de contributions volontaires en nature.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes est de 10 511 euros.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagements financiers**

**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		3 450 000
Nantissement placements financiers	450 000	
engagement garantie d'emprunt pour l'Hôpital	3 000 000	
Total (1)		3 450 000

En 1984, le ministère de l'intérieur a autorisé la Fondation à recevoir un legs, composé de biens immobiliers et de titres de société, pour lequel la volonté de la testatrice était ainsi rédigée : "les biens mobiliers et immobiliers ne pourront être vendus avant l'écoulement d'un délai de 50 ans. Pendant le délai de 50 ans, les revenus desdits biens devront être affectés aux besoins propres de la fondation".

La Fondation a donc un engagement de 50 ans.

**Engagements reçus**

Néant.

**Informations sur les transactions avec les contreparties**

La Fondation n'a effectué aucune opération interne avec les parties liées conclue dans des conditions anormales telles que prévus dans l'article 431-12 du règlement de l'ANC 2018-06.

**ANNEXE**

**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Compte tenu des caractéristiques de l'effectif salarié de la Fondation (ancienneté, âge...) l'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite n'est pas significatif.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Transferts de charges**

Nature	Montant
Participations aux dépenses événementielles	23 203
AN véhicule	2 196
Total	25 399

**ANNEXE**

**DETAIL DE LA RUBRIQUE "LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE"**

	Montants
<b>PRODUITS</b>	
-Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 100 423 €
-Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 318 929 €
-Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	662 037 €
-Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
-Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	715 054 €
<b>CHARGES</b>	
-Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	662 037 €
-Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
-Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 333 322 €
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1 801 084 €</b>

**ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION  
(page 5) ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCE (page 7) DE  
L'EXERCICE 2022**

Informations générales :

Le compte Emploi ressource et le Compte de Résultat par Origine et Destination de l'année 2022 ont été établis conformément au nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018.

Le Compte Emploi Ressource synthétise l'ensemble des ressources provenant de la générosité du public et de l'emploi qui en a été fait.

**EMPLOIS :**

**MISSIONS SOCIALES**

La "Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien", fondée en 1929 et reconnue d'utilité publique par décret du 29 décembre 1929, dite "Fondation Maréchal FOCH", a pour but de :

- D'assurer d'une façon désintéressée le fonctionnement et la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital FOCH, l'école d'infirmières et de sage-femmes annexée et de contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch.

Elle peut en outre :

- Soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, favoriser toutes formes de partenariat avec des fondations de même inspiration et promouvoir les échanges inter-hospitaliers, participer à la formation des futurs médecins et personnels soignants, assurer toute activité à caractère hospitalier, social, médico-social ou sanitaire, en amont ou en aval de l'hospitalisation ;
- Assurer l'accès aux soins de personnes en difficulté.

Elle s'engage, dans toutes ses actions, à prolonger l'œuvre entreprise par ses fondateurs, poursuivie depuis par leurs successeurs, dans l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques, le respect des exigences de la déontologie médicale et de la dignité des personnes malades, aidées et suivies.

Sa durée est illimitée et son siège social est situé dans le département des Hauts de Seine.

L'ensemble des missions sociales est financé soit par des ressources propres de la Fondation

issues de ses produits annuels non affectés (produits de placements, produits des dons et libéralités, loyers reçus...), soit par des ressources affectées par les donateurs ou testateurs. Le conseil d'Administration peut décider, à l'appui de projet suffisamment documentés qui lui sont soumis par l'Hôpital, d'allouer une partie de ses réserves antérieures au financement d'actions.

En 2022 la fondation a participé à différents projets pour l'Hôpital, notamment la rénovation du service des urgences et psychiatrie ; IRM 0.55T ; colonnes vidéo endoscopique *etc.*

Outre cela, la Fondation a accordé des bourses de soins ou des subventions aux assistantes sociales.

Au total les aides versées à l'Hôpital se sont élevées à 3.059.047 € comparé à 2.591.756 € pour l'année 2021.

Le montant noté sur la ligne Actions réalisées par l'organisme d'un montant de 16.519 € représente la charge d'amortissement que la Fondation a supportée et relative à un bien immobilier financé par la générosité du public, pour l'Hôpital.

#### FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Ces frais sont ceux directement rattachés aux efforts liés à la recherche de fonds provenant de la générosité du public. Ils englobent principalement les coûts des mailings et de marketing (publication du journal « FONDATION FOCH » et autres mailings), le coût de traitement des dons, les frais de traitement des legs.

#### FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ces frais représentent les charges de la fondation liées à son fonctionnement : Charges de personnel, amortissements du matériel utilisé, honoraires, frais d'assurance... Les frais de fonctionnement figurent dans le compte d'emploi des ressources de la générosité du public car la fondation a été autorisée à accepter un legs dont la volonté du testateur était que la Fondation utilise cette générosité à ses besoins propres.

#### REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE :

Cet engagement représente la partie des ressources dédiés à des projets qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

## RESSOURCES

### RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

La Fondation faisant un suivi particulier des ressources reçues, celles-ci peuvent être présentées selon les caractéristiques : affectées ou non sous forme de legs ou de mécénat.

Les dons manuels affectés sont ceux qui résultent du souhait précis du donateur (dons pour la pneumologie, intelligence artificielle... ).

Les legs et autres libéralités représentent notamment la valeur de réalisation des legs reçus par la Fondation. La fondation, sauf souhait spécifique du légataire, ne conserve pas la propriété des biens reçus. Ainsi, les biens immobiliers ou contrat d'assurance vie sont cédés et les liquidités obtenues vont constituer une ressource financière.

### AUTRES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

En application de la nouvelle réglementation comptable, il est dorénavant prévu de considérer les revenus issus de la générosité comme provenant eux-mêmes de la générosité du public. La fondation reçoit des loyers provenant de biens immobiliers issus de la générosité du public ainsi que des revenus financiers et cela a représenté, pour l'année 2022, un montant de 1.157.251 €.

### UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS

Cette rubrique représente la partie des dons affectés reçus durant les années antérieurs et utilisés en 2022. Ainsi, parmi les aides versées à l'Hôpital, en 2022, 25 389 € ont été issues de ressources affectées non utilisées au cours des exercices antérieurs.

### EXEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Au titre de l'année 2022, la Fondation a constaté un excédent d'un montant de 362 756 €.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT DE L'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES). Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.